



MIFO

Mouvement d'implication
francophone d'Orléans

Centre éducatifs Les Petits pinceaux
La Rigolade et la Ribouldingue
Les Camps
Centre Séraphin-Marion d'Orléans
Activités récréatives
Spectacles
Objectif Cinéma
Galerie d'art Eugène-Racette
École de musique

MIFO.CA

Dernière mise à jour : 18 mars 2021

Foire aux questions – École de musique RÉOUVERTURE – CORONAVIRUS*

* Dans le cas où une divergence existe entre nos politiques/ procédures régulières et nos politiques/ procédures COVID-19, ces dernières ont préséance tant que sévit la pandémie.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

- Le port du masque est obligatoire **en tout temps** dans l'édifice du MIFO. Le professeur et les élèves doivent porter un masque à leur arrivée et à leur départ, pendant leur cours ainsi que pour toute circulation dans l'édifice du MIFO.
- Le masque pourra être enlevé exceptionnellement et uniquement pendant la durée d'un cours de chant ou d'un cours de flûte. Pour ces cours, un panneau en plexiglass a été installé dans les locaux. L'élève et le professeur devront se placer de chaque côté de ce panneau.
- Pour tous les autres instruments, le masque doit être porté même pendant le cours.

Consultez le site de [Santé publique Ottawa](#) pour plus de détails.

ARRIVÉE ET DÉPART

Afin de respecter le nombre maximal de personnes admises dans l'édifice du MIFO et pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19, les élèves sont invités, dans la mesure du possible, à venir seuls ou, lorsque cela n'est pas possible, accompagnés **d'une seule personne**.

A. Station d'accueil

- L'élève se présente à la station d'accueil située à l'entrée principale du MIFO. Il se peut qu'il doive faire la file à l'extérieur afin d'attendre son tour.
- Lorsque vient son tour, il indique qu'il vient pour son cours de musique. Le préposé à la table d'accueil notera sa présence ainsi que le nom et les coordonnées de l'accompagnateur, le cas échéant. On lui demandera de se désinfecter les mains, puis de se diriger vers la salle d'attente de l'École de musique. Le registre de présences permettra de retracer rapidement toute personne ayant été en contact avec un cas suspecté ou confirmé de COVID-19.

B. Salle d'attente de l'École de musique

- L'élève doit attendre dans la salle d'attente. On demande aux participants d'arriver au maximum 5 minutes avant leur cours.



- Lorsque le professeur est prêt, il vient chercher l'élève dans la salle d'attente et lui demande de se désinfecter les mains. Le professeur se désinfecte aussi les mains.
- Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à attendre les élèves dans la salle d'attente.

C. Départ :

- Il est recommandé que l'élève se désinfecte les mains à son départ, mais cette mesure n'est pas obligatoire.
- L'élève doit quitter le MIFO tout de suite après le cours.

DÉSINFECTION DES LIEUX

- Un nettoyage sera fait 2 fois par jour par les agents d'entretien du MIFO ou un autre employé responsable.
- Le professeur doit se désinfecter les mains entre chaque élève.
- Le professeur doit désinfecter les surfaces fréquemment touchées entre chaque élève (poignée de porte, chaise, table, crayon, banc de piano, fils, lutrins, etc.).
- **Piano seulement :** Afin de conserver l'intégrité des pianos, ceux-ci ne seront désinfectés que 2 fois par jour. L'élève et le professeur devront se désinfecter les mains avant et après le cours, et éviter de porter leurs mains au visage pendant le cours.

DISTANCIATION PHYSIQUE

- Chaque fois que cela est possible, la distanciation physique de 2 m devra être maintenue entre l'élève et le professeur (ainsi que lors de toute circulation dans le MIFO). Des marques au sol ont été installées dans les locaux qui le permettent.
- Comme plusieurs locaux de l'École de musique sont trop petits pour respecter en tout temps la distance de 2 m, une barrière physique (plexiglass ou visière pour les professeurs) sera imposée **en tout temps**.
- Le parent ou accompagnateur n'est pas admis dans le local de musique afin de réduire le nombre de contacts de proximité.

QUE FAIRE SI L'ÉLÈVE SE SENT MALADE LA JOURNÉE DE SON COURS DE MUSIQUE ?

Nous demandons la collaboration de tous les membres, les clients et les employés du MIFO afin de veiller à la santé et à la sécurité de tous.

Si l'élève est malade ou qu'il présente des symptômes de la COVID-19, ou s'il est en contact étroit avec une personne malade ou présentant des symptômes de la COVID-19, il ne peut pas venir au MIFO ni suivre son cours de musique.



QUE FAIRE SI L'ÉLÈVE SE SENT MALADE PENDANT UN COURS ?

Si l'élève commence à éprouver des symptômes de la COVID-19 pendant un cours, il doit avertir le professeur et quitter les lieux immédiatement en portant un masque et en respectant la distanciation physique avec toute autre personne. L'élève doit se désinfecter les mains avant de toucher à toute surface.

Si l'élève est un enfant et qu'il doit attendre le retour de son parent avant de quitter, il sera amené dans un local d'isolement en compagnie d'un adulte jusqu'à ce que son parent arrive. Le MIFO contactera le parent dès l'apparition des symptômes.

SI L'ÉLÈVE EST MALADE POUR SON COURS DE MUSIQUE, EST-CE QUE LE COURS MANQUÉ SERA REMBOURSÉ?

La politique d'absence pour maladie reste la même qu'à l'habitude. Veuillez consulter les [politiques et règlements de l'École de musique](#) pour connaître les modalités de remboursement et de reprise des cours manqués.

AUTRES MESURES

- Les professeurs doivent limiter le plus possible les déplacements en dehors de leur local. S.v.p. éviter les discussions dans la salle d'attente, le corridor ou le bureau administratif, sauf celles nécessaires.
- Il est recommandé que les professeurs n'écrivent pas eux-mêmes dans les cahiers de l'élève, mais laissent plutôt l'élève le faire lui-même avec son propre crayon, dans la mesure du possible. Les professeurs pourront écrire eux-mêmes, lorsque la situation l'exige, en utilisant leur propre crayon.
- Le professeur de piano est invité à faire les démonstrations de doigtés et autres, sur les octaves les moins utilisées du piano afin de partager les touches le moins possible avec l'élève.

BUREAU ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

- Les professeurs et les clients doivent, dans la mesure du possible, communiquer avec l'École de musique par courriel (musique@mifo.ca) ou par téléphone (613-830-6436, poste 209).
- Pour information, les paiements doivent, toutes les fois que possible, se faire en ligne ou par téléphone.
- Le bureau administratif de l'École de musique est ouvert à des heures réduites pour les transactions qui doivent absolument se faire en personne. Les heures d'ouverture du bureau sont affichées sur la porte.
- Le personnel de l'École de musique répondra toutefois aux demandes par téléphone ou par courriel : du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h.



- **Une seule personne (client, professeur, etc.) à la fois est admise dans le bureau** et la distanciation physique doit être respectée en tout temps. Une marque au sol a été installée à cette fin.

<https://mifo.ca/ressources/coronavirus-comment-va-se-passer-la-reouverture-des-cours-de-musique/>